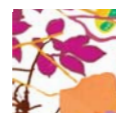


CONCOURS DE L'AFFICHE D'OR 2009

LE DON DU SANG

LE SANG : ELEMENT VITAL



Le sang est constitué de quatre composantes : les globules rouges, blancs, les plaquettes et le plasma. Il n'existe aujourd'hui aucun produit capable de s'y substituer.

Les cellules, globules et plaquettes ont une durée de vie limitée. Ce sont les produits sanguins labiles (PSL). En France, l'Etablissement Français du Sang (EFS) a le monopole des activités de prélèvement, de préparation, de qualification et de distribution des PSL.

Le plasma, quant à lui, peut être conservé congelé pendant au moins 6 mois. L'EFS fournit en plasma le Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies en vue de la fabrication de médicaments, notamment utilisés dans le traitement des déficiences immunitaires.



LES MISSIONS DE L'EFS

Assurer la sécurité transfusionnelle et la satisfaction des besoins en Produits Sanguins Labiles (PSL) sur tout le territoire national est la principale mission de l'Etablissement Français du Sang (EFS).

Mais au-delà de son activité de transfusion sanguine, l'EFS s'investit également dans d'autres domaines médicaux (laboratoires d'analyse de biologie médicale, banque de tissus et de cellules, greffes de moelle osseuse), avec toujours pour ambition le mieux des malades.

LE SANG : INDISPENSABLE



Les produits sanguins sont indispensables dans le traitement de certaines maladies et pathologies.

- En cas d'hémorragie importante suite à un accident ou une intervention chirurgicale ou d'anémie chronique, les patients ont besoin de globules rouges.
- Lors d'une leucémie, lorsque la chimiothérapie détruit les cellules de la moelle osseuse, les malades ont besoin de plaquettes.
- Les grands brûlés ou les patients souffrant d'une infection grave ont besoin de plasma.
- Les hémophiles ont besoin de médicaments dérivés du plasma.

LE DON DU SANG : UNE QUESTION D'ETHIQUE

Quelque soit le type de don, celui-ci doit-être :

ANONYME : Seul l'EFS connaît l'identité du donneur.

BENEVOLE : Le don du sang est gratuit et ne peut être rémunéré.

VOLONTAIRE : Le don du sang est un acte librement accompli, sans aucune contrainte.

LE PARTENAIRE DE L'AFFICHE D'OR 2009 EST L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG. VOUS DEVEZ CONCEVOIR UNE AFFICHE QUI, PAR SON VISUEL ET SON MESSAGE, SOIT UN ENCOURAGEMENT AU DON DU SANG.

SUP'DE COM ESPÈRE QUE VOUS SEREZ NOMBREUX À VOUS MOBILISER.

CARACTERISTIQUES DE L'AFFICHE
VOTRE AFFICHE DOIT RÉPONDRE AUX CRITÈRES SUIVANTS :

- ÊTRE AU FORMAT A3
- ÊTRE EN N&B OU EN COULEURS
- COMPORTER UN SLOGAN
- INSÉRER LE LOGO DE L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (LE LOGO SUP'DE COM NE DOIT PAS Y FIGURER).

DEROULEMENT



1/ L'inscription

L'inscription est gratuite et ouverte à tous. Vous devez vous inscrire au concours par le site internet de l'école : www.ecole-supdecom.fr Vous pouvez participer seul ou par groupe (trois personnes maximum).

2/ La remise des affiches

Vous devez déposer ou envoyer votre affiche au format avant le Lundi 26 Janvier 09 à 18h à :

SUP' DE COM
Université professionnelle internationale René Cassin
47, rue Sergent Michel Berthet
CP 607 - 69258 Lyon cedex 09

Vous devez également nous faire parvenir la version numérique en format PDF par email à l'adresse suivante : affiche-or@ecole-supdecom.com

3/ La sélection

La sélection des affiches primées s'effectuera en deux temps :

- Un vote "coup de cœur" du public le 03 Février 09. Le vote s'effectuera le mardi 03 Février 2009 dans les différentes écoles SUP'DE COM. De 10 heures à 17 heures, où les affiches candidates seront exposées. Le vote sera couplé avec une journée de don de sang et les étudiants de SUP' DE COM organiseront une animation pour assurer un taux de participation conséquent.
- Un jury composé de représentants de l'EFS et de professionnels de la communication choisiront les 3 affiches gagnantes parmi les 15 sélectionnées par le vote du public.

4/ La remise des prix

La remise des prix aux trois lauréats s'effectuera lors du Gala de SUP'DE COM, organisé à Lyon le 24 Avril 2009.

L'information sera diffusée sur le site internet de SUP'DE COM et dans les différentes écoles SUP'DE COM.

REGLEMENT



Article 1 :

Ce concours a pour objet la production d'une affiche. L'affiche primée pourra être utilisée comme support de communication en vue de promouvoir une cause d'intérêt général et la médiatiser davantage.

Article 2 :

Chaque projet d'affiche doit comporter les noms et coordonnées du ou des candidats (au verso). L'affiche doit être de format A3 et le texte en anglais ou français. Outre une sortie papier, chaque candidat devra envoyer par email une version numérique en format PDF à l'adresse suivante : affiche-or@ecole-supdecom.com Un accusé de réception sera adressé à chaque projet reçu.

Article 3 :

Le concours est gratuit et ouvert à tout public.

Article 4 :

Les réalisations candidates doivent être reçues ou acheminées au plus tard le lundi 26 Janvier 2009 à 18h, à l'adresse suivante : SUP' DE COM, 47 rue Sergent Michel Berthet, CP 607 69 258 Lyon cedex 09

Article 5 :

Les participants au concours s'engagent à céder l'intégralité des droits de leur affiche à l'association partenaire sans restriction de durée.

Article 6 :

L'ensemble des affiches candidates seront exposées dans les différentes écoles SUP'DE COM le 03 Février 2009.

Article 7 :

Les étudiants de SUP'DE COM ne peuvent être retenus parmi les 3 finalistes, mais un « prix spécial du jury » sera remis à l'affiche sélectionnée.